



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 20

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 30 Novembre 2022
Date d’Affichage : 30 Novembre 2022
Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

Étaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Étaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Était absent :

CÈNES Frédéric

OBJET : Aide financières pour l’acquisition de dispositifs de lutte contre les moustiques.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 fixant les conditions et critères d'éligibilité pour bénéficier du programme d'aide financière pour l'acquisition de dispositifs de lutte contre les moustiques,

Vu les dossiers de demande déposés par un administré,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du jeudi 30 novembre 2022,

DECIDE,

Après en avoir délibéré

- **d'accorder** l'aide financière ci-après détaillée :

Nom	Prénom	Adresse	Montant facture	Montant subvention accordée
AZEMAR	Pierre	10 rue de l'Autan	169,00 €	75,00 €

169,00 €	75,00 €
-----------------	----------------

La délibération est adoptée à l'unanimité,

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

F. Caraguel

Fabienne CARAGUEL



Le Maire,

Olivier Fabre

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*